

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

En application des articles L121-1 et suivants, notamment le I de l'article L121-8 du Code de l'environnement
Projet ReLieVe d'usine de recyclage de batteries de véhicules électriques à Dunkerque

Objet de la concertation préalable

Le groupe minier et métallurgique Eramet porte le projet ReLieVe de recyclage de batteries de véhicules électriques à Dunkerque (59). Le projet consiste à extraire les métaux stratégiques (nickel, cobalt, lithium) contenus dans les batteries de véhicules électriques afin de permettre leur réutilisation dans la production de nouvelles batteries. Sur une année, 50 000 tonnes de modules de batteries (environ 200 000 véhicules) pourraient être traitées. Le projet ReLieVe est conçu comme une réponse industrielle aux besoins de recyclage des batteries de véhicules électriques et permettrait d'alimenter les *Gigafactories* de production de batteries implantées en Hauts-de-France en métaux stratégiques.

Organisation de la concertation préalable

Au regard du montant d'investissements (supérieur au seuil de 300 millions d'euros fixé par l'article R.121-2 du Code de l'environnement), Eramet a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en application de l'article L. 121-8-II du Code de l'environnement. Par sa décision du 8 novembre 2023 (DECISION N° 2023 / 145 / RELIEVE / 1), la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable et a désigné deux garants: MM. Jean-Luc RENAUD et Jean Raymond WATTIEZ.

Durée de la concertation préalable

La concertation se tient du **4 mars 2024 au 20 avril 2024** inclus.

Périmètre de la concertation préalable

Le périmètre de la concertation est celui de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) : *Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Dunkerque (ainsi que les communes rattachées Mardyck, Fort-Mardyck, et Saint Pol sur Mer), Ghyvelde, Grand-Fort-Philippe, Grande-Synthe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Spycker, Tétéghem-Coudekerque-Village, Zuydcoote.*

Modalités de la concertation préalable

1. Information du public

- Un **site internet** dédié à la concertation : www.relieveproject.eu ;
- Un **dossier de concertation et une synthèse**, disponibles en version numérique sur le site internet du projet, en version papier lors des temps d'échanges cités ci-dessous et dans les mairies du périmètre de la concertation ;
- Des **dépliants** d'information mis à disposition dans l'ensemble des mairies du périmètre et distribués dans les boîtes aux lettres des riverains situées à proximité du site d'implantation prévisionnelle du projet (Mardyck, Fort-Mardyck, Loon-Plage, Grande-Synthe) ;
- Une **affiche** d'information et d'annonce de la concertation dans les lieux publics à proximité du site d'implantation prévisionnelle du projet.

2. Participation du public

- Via une **rubrique participative en ligne**, sur le site internet de la concertation (onglet "Je participe") ;
- Dans les **registres papier** mis à disposition dans les mairies de Dunkerque, Mardyck, Fort-Mardyck, Grande-Synthe, Loon-Plage et au siège de la Communauté Urbaine de Dunkerque, aux heures d'ouvertures habituelles ;
- Lors des temps d'échange :
 - **Réunion publique d'ouverture**, le 13 mars 2024 à 18h à Dunkerque, salle des Commissions, Communauté Urbaine de Dunkerque, Quai des Hollandais (Pertuis de la Marine) ;
 - **Réunion thématique « Les enjeux de souveraineté industrielle de la filière batterie »**, le 19 mars 2024 à 18h à Dunkerque, Université du Littoral Côte d'Opale (Campus de Dunkerque), 220 av. de l'Université ;
 - **Deux ateliers thématiques** :
 - **Atelier n°1 : L'intégration du projet sur le territoire** (mesures compensatoires écologiques, impacts et nuisances, protection de la santé, sécurité industrielle, questions migratoires), le 3 avril 2024 à 18h, à Loon-Plage, salle Coluche (annexe Lucien Demagny), 65 Rue des Manoirs ;
 - **Atelier n°2 : Les questions d'emploi et de formation sur le territoire** (recrutement, phase chantier, phase exploitation), le 9 avril 2024 à 18h, à Dunkerque, salle des Commissions, Communauté urbaine de Dunkerque, Quai des Hollandais (Pertuis de la Marine) ;
 - **Réunion publique de synthèse**, le 16 avril 2024 à 18h, à Loon-Plage, salle Coluche (hall), 65 rue des Manoirs.
 - **Trois rencontres de proximité** :
 - Le 6 mars 2024 de 14h à 17h – Centre commercial Auchan à Grande-Synthe ;
 - Le 14 mars de 9h à 12h – Permanence à la Mairie de Fort-Mardyck ;
 - Le 4 avril de 9h à 12h – Gare SNCF de Dunkerque.

- Les participants peuvent également adresser leurs observations et propositions concernant plus spécifiquement le processus de concertation aux garants :

- Par courriel : concertation-relieve@garant-cndp.fr

- Par courrier adressé à :

Concertation ReLieVe
MM. Jean-Luc RENAUD et Jean Raymond WATTIEZ
Commission Nationale du Débat Public
244 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

A l'issue de la concertation préalable

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garants établissent un bilan de la concertation. Il est rendu public sur le site du projet, de la CNDP, et joint au dossier d'enquête publique. Dans un délai maximum de deux mois suivant la publication du bilan des garants, Eramet rend publiques les mesures qu'il juge nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation. Ce rapport est publié sur le site www.relieveproject.eu, et celui de la CNDP.

Le présent avis est publié sur le site internet de la concertation et affiché dans toutes les communes du périmètre de la concertation.